

TROPHÉES DE L'ENVIRONNEMENT : L'ARTISANAT ÉCO-RESPONSABLE RÉCOMPENSÉ

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ATTRIBUAIT LE 24 JUIN DERNIER SES DEUXIÈMES TROPHÉES DE L'ENVIRONNEMENT À QUATRE ENTREPRISES ARTISANALES AUX PROFILS TRÈS DIFFÉRENTS.



Autour de Bernard Picardo et des officiels présents à l'assemblée générale de juin, les lauréats du Trophée de l'Environnement posent fièrement.

Preuve que l'environnement peut être au cœur d'une entreprise, quelles que soient sa taille et son activité, ce sont quatre entreprises aux profils très différents qui ont été récompensées, le 24 juin dernier, par les deuxièmes Trophées de l'Environnement de la CMAR. Trois entreprises artisanales ont été sélectionnées pour leur concept d'entreprise, produits et service ayant l'environnement comme moteur, pour la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement et pour leur labellisation environnementale.

Entreprise de 42 salariés implantée à Saint-André, l'imprimerie Graphica a été une des premières à s'engager dans la démarche Imprim'vert dès 2009 et a obtenu en 2012 son audit de renouvellement de trois ans, avec un accompagnement de la CMAR. Garantissant l'abandon des produits les plus toxiques, la gestion conforme des déchets dangereux dans les filières agréées, la sécurisation du stockage des produits neufs et déchets et le suivi des consommations énergétiques, ce label permet aux donneurs d'ordre de faire réaliser des impressions en maîtrisant l'impact écologique.

Marion Lacronique, elle, travaille seule, en collaboration avec une couturière, et a su développer une technicité remarquable pour extraire de la flore locale des colorants textiles naturels. Accompagnée par la Technopole et la CMAR, elle a obtenu le label EnVol, "engagement volontaire pour l'environnement" certifiant que son activité respecte le niveau 1 du guide AFNOR FDX30 - 205, correspondant au niveau 1 de la norme ISO 14001 de management de l'environnement. Son entreprise, L'île Marion, ne prélève que des espèces très présentes, voire invasives, n'utilise que des textiles écologiques et veille à maîtriser l'énergie dans

son processus de fabrication qui n'utilise par ailleurs aucun produit toxique.

Seul également, Didier Folio a l'engagement communicatif, comme ont pu le constater les élus présents lors de la remise des prix.

Son entreprise "Ti jus péi" répond à une réelle volonté d'engagement pour son île et sa jeunesse. Le jeune homme propose des jus de fruits et légumes péi et de saison qu'il commercialise à Saint-Pierre sur un triporteur à assistance électrique. Outre le fait de faire travailler des agriculteurs locaux et d'éviter l'impact carbone lié au transport de fruits importés, Didier Folio veille au compostage de ses déchets, propose des gobelets réutilisables et préfère l'énergie de ses jambes, assistées d'une batterie électrique, à celle du pétrole. Il a lui aussi été accompagné par la CMAR dans le volet création, recherche de financement et volet développement. Ti Jus péi a remporté le prix "Respect de l'environnement" du concours Innovatropic 2013.

Enfin, la CMAR récompensait également une entreprise hors secteur artisanale dont l'activité contribue à l'émergence d'un artisanat éco-responsable. Cette année, c'est l'entreprise Clikeco, dont l'activité répond à une réelle attente de nombreux artisans, qui a reçu ce trophée d'encouragement. Proposant une offre ciblée de traitement des déchets dangereux aux TPE, Clikeco offre un service global, depuis l'estimation du gisement de déchets, la mise en place de contenants adaptés jusqu'à l'enlèvement des déchets en garantissant leur traçabilité et le choix de mutualiser les tournées de collecte. Fonctionnant sur le modèle d'une franchise nationale, Clikeco présente la garantie du CNIDEP (Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites

entreprises) qu'elle répond bien aux besoins des TPE artisanales, particulièrement dans les territoires où les déchetteries n'acceptent pas les déchets dangereux.

DÉPLOIEMENT À LA RÉUNION DE L'OPÉRATION NATIONALE PRESSING.

Depuis un an la Chambre de Métiers et de l'Artisanat déploie sur le terrain une action nationale de la Fédération Française des Pressings et Blanchisseries et de l'ADEME.

Avec l'interdiction programmée du perchloréthylène et la mise au rebut des machines de nettoyage à sec de plus de 15 ans prévue par l'Arrêté du 5 décembre 2012, c'est toute la profession qui doit envisager de changer son mode de travail. Ainsi 11 entreprises ont d'ores et déjà été diagnostiquées et celles qui le souhaitent sont accompagnées.

Objectif : mieux connaître l'impact de son activité, les prescriptions de la nouvelle réglementation et étudier des solutions en vue d'un changement de technologie en substitution au perchloréthylène. Cette opération est gratuite pour les entreprises, qui peuvent à l'issue du diagnostic mobiliser des aides financières de la CGSS, de l'ADEME, de la Région et du RSI, pour se mettre aux normes en investissant dans des technologies nouvelles.

Mission environnement :
Tél. 0262 45 52 52